

Budget principal et budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapport de présentation

1	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1	Les résultats budgétaires 2019.....	5
1.1.1	Vue d'ensemble par section.....	5
1.1.2	Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre.....	6
1.1.2.1	Section de fonctionnement.....	6
1.1.2.2	Section d'investissement.....	7
1.1.3	Les domaines d'intervention en investissement.....	8
1.2	Indicateurs de la situation financière.....	10
1.2.1	Evolution des comptes administratifs :.....	10
1.2.2	Mode de financement des investissements.....	12
1.3	Une certaine rigidité des ressources de la CAN.....	13
1.3.1	La fiscalité perçue par la CAN.....	13
1.3.2	Les produits tarifaires.....	15
1.3.3	L'emprunt.....	16
1.3.4	La dotation globale de fonctionnement.....	17
1.4	Des charges de fonctionnement contraintes, laissant peu de marges de manœuvres	17
1.4.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 16,744 M€ (+7,27% par rapport à 2017, soit +1,135 M€).....	17
1.4.1.1	Les énergies (2,117 M€).....	17
1.4.1.2	L'entretien du patrimoine (2, 816 M€).....	18
1.4.1.3	La gestion du service mutualisé des ateliers mécaniques (2,195 M€).....	18
1.4.1.4	Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4, 684 M€).....	19
1.4.1.5	Les autres grands postes (4,432 M€) du chapitre 011 :.....	20
1.4.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 27,841 M€ (+7,93% par rapport à 2018, soit +2,045 M€) 21	
1.4.3	Les atténuations de produits (chapitre 014) : 28,400 M€ (même montant qu'en 2018).....	22
1.4.4	Les subventions et participations (chapitre 65) : 4,285 M€ (+2,35% par rapport à 2018, soit +0,099 M€).....	22
2	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....	24
2.1	Budget assainissement.....	24
2.1.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement :.....	25
2.1.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :.....	25
2.1.3	Synthèse de la section d'investissement.....	26
2.2	Budgets eau potable.....	27
2.2.1	Budget EAU sous gestion régie directe (SEV).....	27
2.2.1.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement.....	28
2.2.1.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement.....	28
2.2.1.3	Synthèse de la section d'investissement.....	29
2.2.2	Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC).....	29
2.2.2.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement :.....	30
2.2.2.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :.....	30
2.2.2.3	Synthèse de la section d'investissement :.....	31
2.3	Budget transports.....	31
2.3.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement :.....	32
2.3.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement.....	32
2.3.3	Synthèse de la section d'investissement :.....	33
2.4	Synthèse des résultats 2019 des autres budgets.....	33
2.4.1	Zones d'activités économiques.....	33
2.4.2	Immobilier d'entreprises.....	33
2.4.3	Activités assujetties à TVA.....	34
2.4.4	Energies renouvelables.....	35

3	– LA GESTION DE LA DETTE.....	36
3.1	La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE)	36
3.2	la gestion active de la dette	37
4	– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	38
4.1	Les garanties d’emprunts.....	38
4.2	Les détentions de parts en capital	39
4.3	Les subventions de fonctionnement.....	40
4.4	Les subventions d’équipement versees	40
4.5	Les délégations de service public	42
4.6	Les concessions publiques d’aménagement.....	42

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2019 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière du budget principal
- II – Analyse financière des budgets annexes
- III – La gestion de la dette
- IV – Les autres engagements financiers

1 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux ci-après retracent les données financières de 2015 à 2019.

1.1 LES RESULTATS BUDGETAIRES 2019

1.1.1 Vue d'ensemble par section

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	89 547 176,65
Dépenses totales	89 547 176,65
Recettes de l'exercice	98 822 222,32
Excédent reporté 2018	11 165 534,20
Recettes totales	109 987 756,52
D'où un excédent au 31/12/2019 de :	20 440 579,87 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	42 203 539,91
Déficit reporté 2018	14 880 418,16
Dépenses totales	57 083 958,07
Recettes de l'exercice	25 716 334,45
Affectation du résultat 2018 (article 1068)	17 318 013,01
Recettes totales	43 034 347,46
D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :	-14 049 610,61 €

Soit un excédent global de clôture de 6 390 969,26 €

contre 13 603 129,05 € en 2018

La CAN a connu un fort accroissement de ces investissements en 2019. Elle a poursuivi sa stratégie à l'œuvre depuis 2017 de consommer prioritairement ses excédents.

On remarque qu'une affectation d'un montant de 17,318 M€ a été effectuée en recette d'investissement permettant de couvrir le besoin de financement 2018 (14,880 M€) et les reports d'investissement qui s'établissait à 2,437 M€.

1.1.2 Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre

La Communauté d'Agglomération vote son budget par chapitre. Il est présenté ci-dessous les montants 2019 réalisés avec le taux de consommation des crédits votés.

1.1.2.1 Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000	115 001	104,55%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	9 237 589	9 299 205	100,67%
73	IMPOTS ET TAXES	66 090 419	66 858 032	101,16%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	18 112 740	18 168 727	100,31%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 905	23 430	46,95%
76	PRODUITS FINANCIERS	43 000	42 031	97,75%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 615	3 180 139	4319,96%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	75 000	75 000	100,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		93 792 268	97 761 565	104,23%
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 199 350	1 060 658	88,44%
002	EXCEDENT REPORTE	11 165 534		
RECETTES TOTALES		106 157 152	98 822 222	93,09%

L'objectif de la collectivité est de réaliser 100% des prévisions de recettes pour répondre au principe comptable de prudence mais surtout, assurer à l'Assemblée que les dépenses votées et exécutées seront toujours couvertes par des recettes. En 2019, on remarque une dynamique sur les produits de fiscalité liés à des rôles supplémentaires versés par l'Etat suite à ses contrôles et à nos propres interpellations (CFE ; Tascom). Surtout, une opération exceptionnelle, liée à la reprise de la Zone d'activités Bâtipolis, a été enregistrée avec la cession de terrains du budget principal auprès du budget annexe ZAE pour un montant de 3,049 M€.

Dans la comptabilité publique (Budget M14/M57), la recette est prévue sur un chapitre d'investissement au 024 qui fait l'objet de la seule prévision alors que l'exécution (le titre) est enregistrée en recette de fonctionnement au chapitre 77.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 731 182	18 244 397	92,46%
012	CHARGES DE PERSONNEL	28 491 921	27 841 380	97,72%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 438 450	28 400 002	99,86%
022	DEPENSES IMPREVUES	0		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 586 788	4 284 614	93,41%
66	CHARGES FINANCIERES	1 040 000	1 019 766	98,05%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 150	79 847	79,73%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		82 388 491	79 870 005	96,94%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 127 306		
043	OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECT. FONCT.	0	0	0,00%
DEPENSES TOTALES		106 157 152	89 547 177	84,35%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 96,94%.

Ce taux, soulignant une réelle maîtrise du dimensionnement des besoins de la collectivité, doit faire l'objet d'une analyse plus fine pour connaître des marges de progrès. En effet, c'est près de 1,500 M€ de prévisions au chapitre 011 qui n'ont pas été consommées et 0,650 M€ au chapitre 012.

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (17,127 M€) à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution. Sa concrétisation se réalise, en cas de besoin, au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant.

1.1.2.2 Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 034 200		
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	25 680 666	18 891 679	73,56%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 361 901	3 025 857	90,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 677 342	8 260 000	60,39%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	1 183	100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	99 704	100,00%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 690 494	2 208 100	59,83%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	616 139	387 124	62,83%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		50 060 742	32 873 647	65,67%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 127 306		
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 641 355	9 677 172	145,71%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	653 500	483 528	73,99%
RECETTES TOTALES		74 482 903	43 034 347	57,78%

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 65,67%.

Ce taux est généralement corrélé à celui des dépenses d'investissement, mais il dépend également du délai d'instruction du remboursement du FCTVA par l'Etat (5,482 M€ restent à encaisser au 31/12/2019).

Le chapitre 024 ne fait pas l'objet d'exécution. La formalisation des cessions d'actifs s'effectue par des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Le budget principal a encaissé un emprunt de 7,000 M€ en 2019 au chapitre 16.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%	
Dépenses d'équipement	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 520 000	4 507 068	99,71%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 386 170	939 443	39,37%
	204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	2 223 195	1 750 324	78,73%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 244 851	6 079 132	59,34%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 076 807	1 944 811	47,70%
	27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	9 486 422	6 151 841	64,85%
	20150001	REQUALIFICATION VOIRIE ZAE	2 372 853	1 939 450	81,73%
	20160001	CONSERVATOIRE DE NIORT	3 725 000	3 417 618	91,75%
	20160002	MEDIATHEQUE P MOINOT	3 000 000	2 647 703	88,26%
	20160003	PISCINE PRE LEROY	5 000 000	2 334 711	46,69%
	20160004	AP/CP PLH	4 446 000	4 413 460	99,27%
	20160005	ARCHIVES V/DN-CAN ET RESERVES MUSEES	12 540	4 053	32,32%
	20170002	PACT 1	2 150 000	1 761 004	81,91%
	20180001	DECHETTERIE DE SOUCHE	131 464	11 870	9,03%
	20180002	PACT 2	1 750 000	970 248	55,44%
	20190001	CENTRE MULTIACTIVITES DU VALLON D'ARTY	35 000	0	0,00%
	20190002	NOUVELLE DECHETTERIE DE BESSINES	100 000	30 001	30,00%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	1 680 000	1 533 900	91,30%
	4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	409 333	222 716	54,41%
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		57 749 635	40 659 354	70,41%
	040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 199 350	1 060 658	88,44%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	653 500	483 528	73,99%	
001	DEFICIT REPORTE	14 880 418			
DEPENSES TOTALES		74 482 903	42 203 540	56,66%	

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement atteint 70,41% en 2019. Si ce taux reste perfectible, il dénote une amélioration du pilotage technique global des opérations et l'intérêt de la gestion en Autorisation de Programme facilitant la lecture budgétaire.

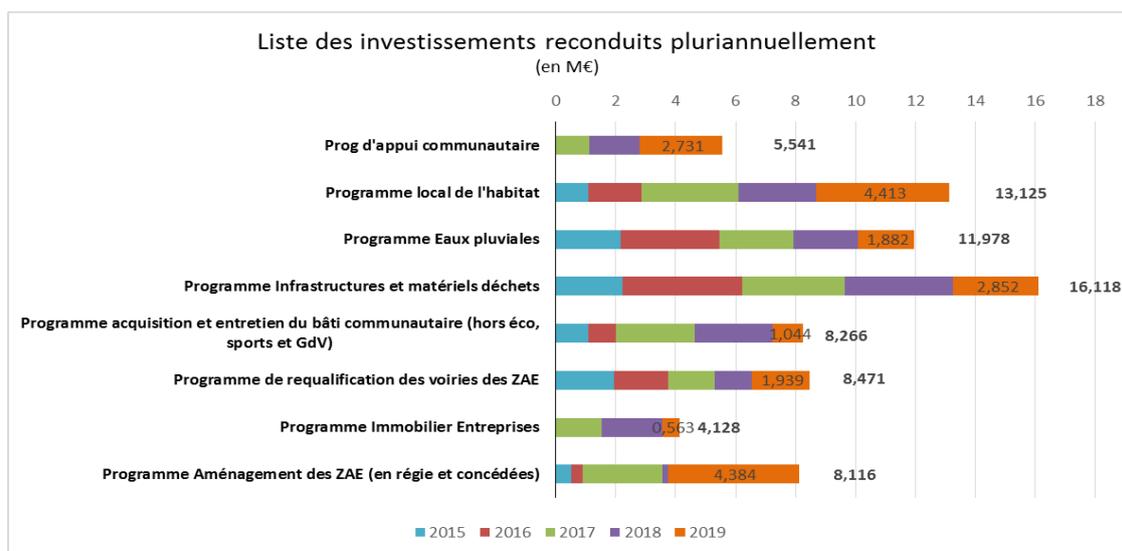
Le volume des dépenses d'équipements s'élève à 34,396 M€ (contre 24,166 M€ en 2018), soit 67,26% des crédits inscrits. Il s'agit d'un montant historiquement élevé marquant la place que la CAN s'est engagée à prendre dans l'investissement public local.

1.1.3 Les domaines d'intervention en investissement

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2019 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **2,731M€** (PACT - Chapitres budgétaires 2017002 et 2018002)
- Du soutien à l'habitat (PLH) pour **4,413 M€** (Chapitre budgétaire 20160004)
- Du traitement des eaux pluviales pour **1,882 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour **2,852 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- De l'acquisition et entretien du patrimoine bâti pour **1,044 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- De la requalification de voirie des ZAE pour **1,939 M€** (Chapitre budgétaire 20150001)
- Du financement des capacités d'accueil des entreprises pour **4,947 M€** (Chapitre budgétaire 27)
- De la montée en charge des réhabilitations des équipements culturels (CRD ; Médiathèque Moinot ; Piscine Pré Leroy) pour **8,400 M€** (Chapitres budgétaires 20160001/20160002/20160003)
- Du déploiement de la fibre pour **1,616 M€** (Chapitre budgétaire 204)
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **1,164 M€** (Chapitres 20/21/23)

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision pluriannuelle des investissements récurrents depuis 2015 :



La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en mettant en adéquation les crédits votés avec la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits.

A ce jour, 6 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

- 1- Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€)
- 2- La réhabilitation du Conservatoire Auguste Tolbecque 2017-2020 (4,800 M€).
- 3- Le Programme d'appui communautaire au territoire sur la période d'engagement 2016-2018 (6,000 M€).
- 4- Le Programme d'appui communautaire au territoire sur la période d'engagement 2018-2020 (6,000 M€).
- 5- La réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot 2017-2021 (13,000 M€)
- 6- La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (20,000 M€)

D'ores et déjà, on peut préciser que les montants des deux derniers projets connaîtront des modifications qui pourraient intervenir lors d'une séance budgétaire 2020.

Actuellement, les échéanciers prévisionnels des autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante :

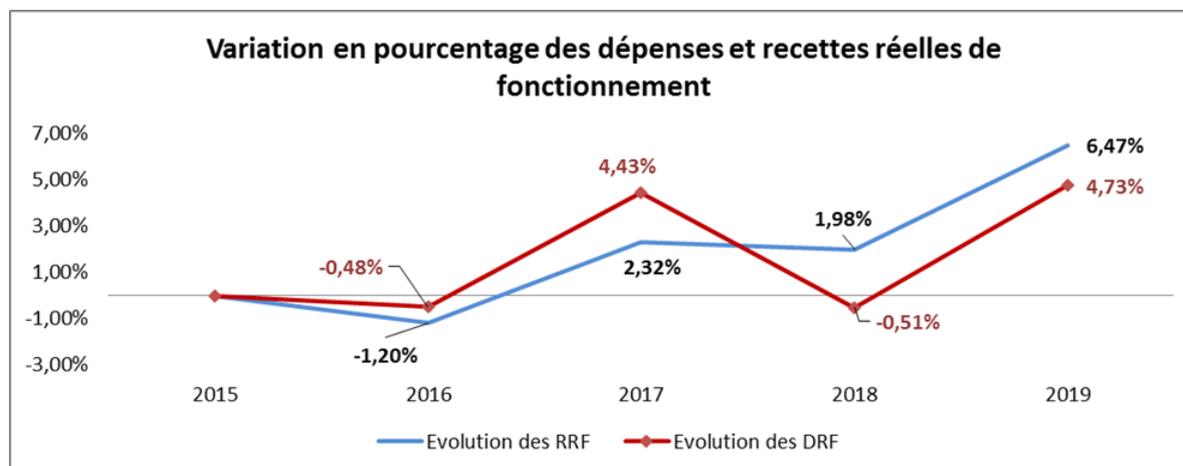
Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	Echéanciers des crédits prévisionnels							
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Programme local de l'habitat	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	5,030	4,475	5,833	
Conservatoire Auguste Tolbècque	2017-2020	4,800		0,261	0,758	3,418	0,363			
Médiathèque Moinot	2017-2021	13,000		0,216	0,823	2,648	8,248	1,065		
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	20,000		0,205	1,200	2,335	12,100	4,160		
Prog d'Appui Communautaire au Territoire	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	0,900	0,200	0,300	0,684
Prog d'Appui Communautaire au Territoire	2018-2023	6,000			0,653	0,970	2,000	0,300	0,100	1,977
Total des engagements pluriannuels		74,3	0,148	3,765	7,107	15,545	28,641	10,201	6,2325	2,661

1.2 INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE

1.2.1 Evolution des comptes administratifs :

Taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2019 = + 4,73%

Taux de progression des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2019 = + 6,47%



La lecture brute de cette courbe montre que le périmètre des activités de la CAN a connu de fortes évolutions ces dernières années. Sur 2019, un travail d'analyse, notamment de retraitements des écritures exceptionnelles, paraît nécessaire pour disposer d'une vision éclairée de la situation financière de la CAN.

Ainsi, il faut pouvoir neutraliser, d'une part, les dépenses et recettes particulières non récurrentes et d'autre part, repérer les évolutions en années pleines de certaines nouvelles charges et changements organisationnels constatés en 2019 par rapport à 2018 :

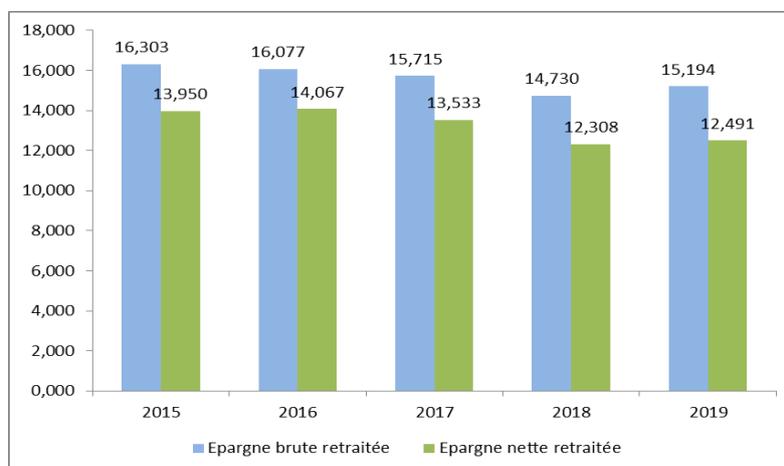
	2 018	2 019	
Dépenses réelles de fonctionnement brutes (CA 2019)	76 259 263	79 870 005	
011 Mutualisation Direction informatique avec Ville de Niort	-287 228	-2 346 099	
012 Harmonisation instruction du droit des sols (transfert personnel)	0	-293 488	
013 Ingénierie de projets (Recrutement de deux ingénieurs)	-35 902	-149 450	
011 Assurance Dommage ouvrage Piscine Pré Leroy et Médiathèque Moinot	0	-305 216	
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	75 936 133	76 775 752	1,11%

	2 018	2 019	
Recettes réelles de fonctionnement brutes (CA 2019)	91 818 835	97 761 565	
70 Mutualisation Direction informatique avec Ville de Niort	-287 228	-2 346 099	
775 Cessions d'immobilisation (Terrains ZAE Batipolis)	-14 550	-3 061 793	
78 Reprises de provisions	-1 009 902	-75 000	
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	90 507 155	92 278 673	1,96%

On observe donc une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une dynamique des recettes tout relative. En tout état de cause, la collectivité maintient son autofinancement et donc sa capacité à investir en restant vertueux sur ces dépenses courantes.

Sur une période plus longue, le graphique ci-dessous montre un tassement de l'autofinancement brut et de l'épargne nette, c'est-à-dire le disponible après le remboursement du capital de la dette, en raison des prises de compétences et le fort investissement consenti sur la période.

Autofinancement retraité des opérations exceptionnelles (en M€)



Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation financière du budget principal entre 2015 et 2019 à partir des Comptes administratifs.

FONCTIONNEMENT	2015 retraité*	%	2016 retraité*	%	2017	%	2018	%	2019	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	89 064 819	1,97%	87 996 833	-1,20%	90 033 992	2,32%	91 818 835	1,98%	97 761 565	6,47%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	73 756 917	4,31%	73 400 019	-0,48%	76 653 493	4,43%	76 259 263	-0,51%	79 870 005	4,73%
EPARGNE BRUTE (3) = (1) - (2)	15 307 902	-7,98%	14 596 814	-4,65%	13 380 499	-8,33%	15 559 572	16,29%	17 891 560	14,99%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (4)	3 000 596	-8,95%	2 669 073	-11,05%	2 866 659	7,40%	3 134 080	9,33%	3 247 068	3,61%
EPARGNE NETTE (5) = (3) - (4)	12 307 306	-7,74%	11 927 741	-3,08%	10 513 840	-11,85%	12 425 492	18,18%	14 644 492	17,86%
 INVESTISSEMENT										
RECETTES EXTERNES (6)	2 118 856		2 081 562		2 366 991		4 697 911		5 087 535	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS (7)	1 109 149		774 818		1 148 407		1 458 883		2 208 100	
EMPRUNTS DE L'ANNEE (8)	0		0		4 395 915		0		7 000 000	
OPE NEUTRES DE DETTE (9)	1 820 000		4 851 144		1 540 000		1 400 000		1 260 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest (10) = (6) + (7) + (8) + (9)	20 355 907		22 304 337		22 831 811		23 116 366		33 447 194	
DEPENSES EQUIPEMENTS (11)	13 873 124		16 078 307		21 296 426		24 166 202		34 395 670	
AUTRES DEPENSES (12)	52 927		110 353		1 341 250		230 390		1 756 616	
OPE NEUTRES DE DETTE (13)	1 820 000		4 851 144		1 540 000		1 400 000		1 260 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest (14) = (11) + (12) + (13)	18 746 647		23 708 877		27 044 334		28 930 672		40 659 354	
RESULTAT EXERCICE (15) = (10) - (14)	1 609 261		-1 404 539		-4 212 524		-5 814 305		-7 212 160	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002) (16)	23 467 466		25 098 976		23 629 957		19 417 434		13 603 129	
RESULTAT DE CLOTURE (17) = (15) + (16)	25 076 727		23 634 437		19 417 433		13 603 128		6 390 969	
ENCOURS DETTE	35 059 064		32 389 991		34 050 247		30 916 167		34 669 099	
Taux d'épargne brute EB/RRF	17,19%		16,59%		14,86%		16,95%		18,30%	
Taux d'épargne nette EN/RRF	13,82%		13,55%		11,68%		13,53%		14,98%	
Taux d'endettement Encours/RRF	39,36%		36,81%		37,82%		33,67%		35,46%	
Ratio de désendettement Encours/EB	2,29		2,22		2,54		1,99		1,94	

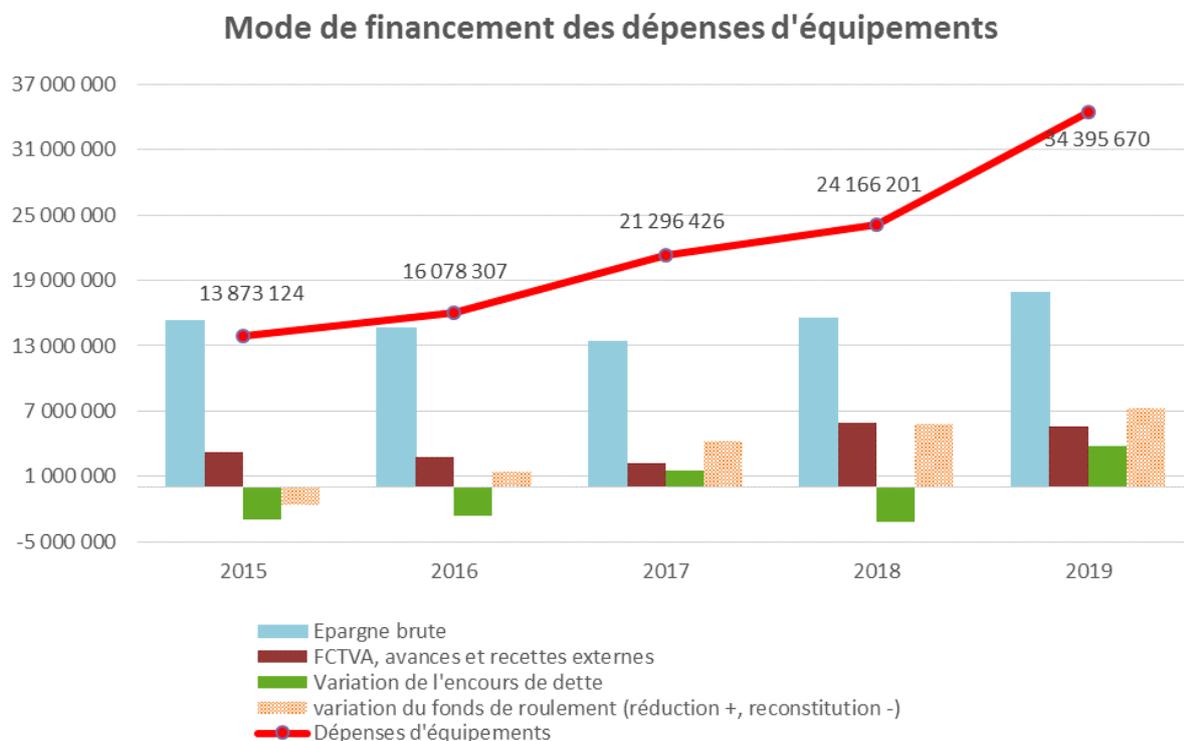
*retraitement des compétences déléguées et de la contribution déchets ménagers versée au budget principal (dépense/recette)

La CAN a réussi à maintenir une capacité de désendettement faible lui laissant des marges pour investir dans les prochaines années. Le niveau des excédents a considérablement baissé. Sur la période, c'est 18,686 M€ de ces excédents qui ont participé aux financements des investissements.

1.2.2 Mode de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actif, la consommation des résultats constitués (des excédents)...

Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 17,891 M€ (à hauteur de 52%). Il faut y ajouter :

- le recours aux excédents pour 7,212M€ (qui sont également des recettes propres),
- la variation de la dette entre le nouvel encours (7M€) et le remboursement en capital (3,247 M€), soit 3,753 M€,
- les subventions (3,026 M€) notamment sur les projets du CRD (0,624 M€), de la piscine Pré-Leroy (0,504 M€) et de la médiathèque Moinot (0,988 M€).

La présentation des résultats et leurs analyses ont permis de constater que la CAN préservait ses capacités à investir et à assumer les politiques publiques dévolues.

Toutefois, dans une réflexion plus prospective, il vous est décrit ci-après les opportunités et les contraintes tant en recettes qu'en dépenses pour répondre aux enjeux à venir. Il s'agit de mieux connaître les composants du budget à travers le descriptif de la situation 2019.

1.3 UNE CERTAINE RIGIDITE DES RESSOURCES DE LA CAN

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont élargi leur assiette fiscale auprès des ménages à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle.

Désormais, les EPCI disposent d'une base fiscale dont le produit se répartit 38% sur les ménages (taxe d'habitation ; taxes foncières ; TEOM) et 62% sur les entreprises (contribution économique territoriale ; taxe sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ; Taxes foncières ; TEOM).

Une autre ressource de la CAN est la tarification des services publics rendus.

Enfin, la CAN s'appuie sur la dette pour honorer les engagements politiques pris en matière d'investissement.

Il est donc utile de mesurer les impacts des 3 leviers suivants :

- **la fiscalité directe**
- **les produits tarifaires**
- **l'emprunt**

Pour information, il est décrit ensuite les autres recettes que la CAN a reçues sur 2019 pour lesquelles les leviers d'optimisation sont quasi-nuls (Dotations de l'Etat ; subventions/participations).les produits tarifaires

1.3.1 La fiscalité perçue par la CAN

Le produit fiscal des collectivités varie chaque année en raison de l'actualisation des valeurs foncières à hauteur de l'évolution des prix à la consommation constatée au 01/11/N-1.

Le tableau ci-dessous présente les hausses réglementaires constatées depuis 2015.

REVALORISATION LEGISLATIVE DES VALEURS LOCATIVES				
2015	2016	2017	2018	2019
0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%

Les autres variables du produit fiscal portent sur le niveau de taux adopté par la collectivité et l'évolution des bases physiques (création d'entreprises, extension d'activités, nouveaux habitants...).

En 2019, les recettes de fiscalité de la CAN se sont élevées à **64,764 M€** (62,702 M€ en 2018), soit +3,29% par rapport à 2018 et +2,26%/an depuis 2015. A noter l'évolution des rôles supplémentaires importante depuis 2015 qui contribue à la dynamique globale en raison des ajustements sur la base déclarative des entreprises réalisées au moment de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels.

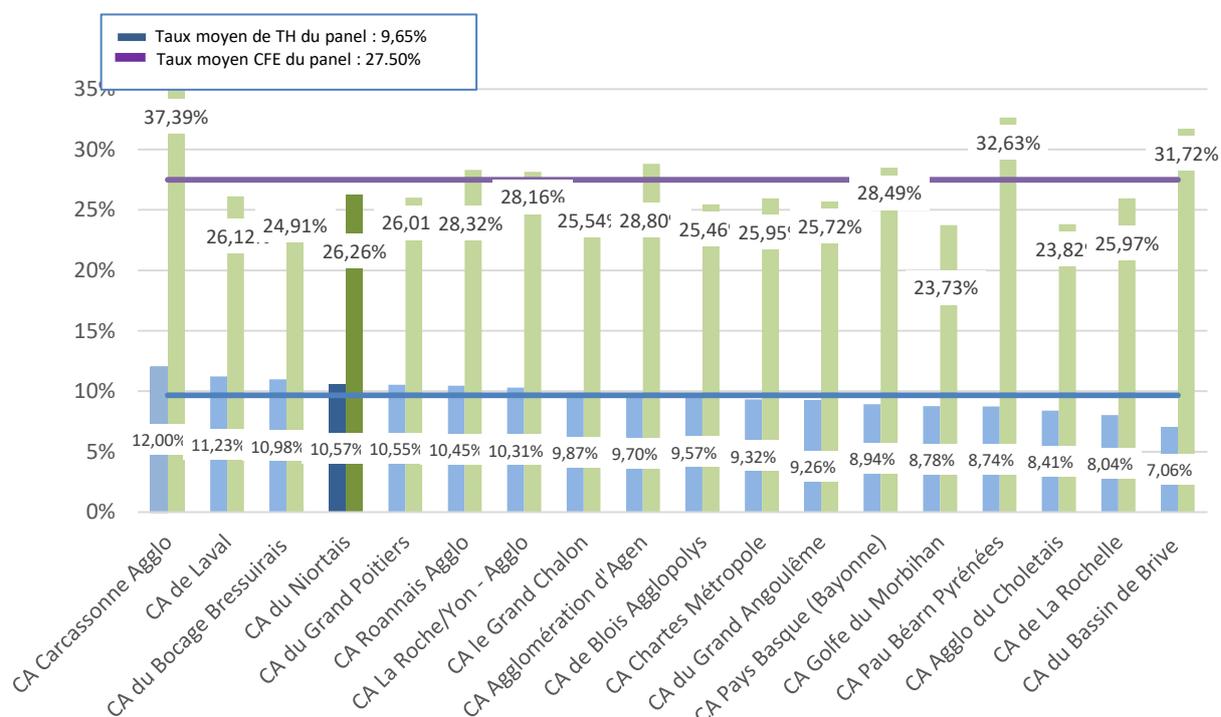
Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe.

Montants en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol en % 2019/2018	Evol moyenne depuis 2015
Taxe d'habitation	16 564 512	17 297 759	17 088 613	17 217 713	17 509 073	17 982 759	2,71%	0,99%
Taxe foncière Bâti	69 860	71 659	72 719	74 569	75 943	77 596	2,18%	2,01%
Taxe foncière non Bâti	119 127	120 487	121 559	122 061	123 522	126 583	2,48%	1,24%
TEOM	14 393 900	14 804 255	15 125 610	15 388 038	15 693 608	16 030 123	2,14%	2,01%
CFE	11 232 182	11 575 827	11 710 248	12 086 701	12 673 337	12 833 775	1,27%	2,62%
CVAE	9 619 511	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049	13 331 979	5,09%	2,68%
IFER	1 122 990	1 069 928	1 042 234	1 051 134	1 109 913	1 133 297	2,11%	1,49%
TASCOM	1 845 578	1 884 976	2 014 537	2 540 032	2 035 294	2 340 003	14,97%	7,01%
TaFNB	134 201	141 159	141 516	142 813	143 168	146 271	2,17%	0,90%
Total	55 101 861	59 071 467	58 970 608	61 808 088	62 049 907	64 002 386	3,15%	2,04%
Rôles supplémentaires	303 000	183 523	498 925	523 533	652 224	761 630	16,77%	54,54%
Totaux	55 404 861	59 254 990	59 469 533	62 331 621	62 702 131	64 764 016	3,29%	2,26%

Les taux n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension.

Le graphique ci-dessous montre le taux de taxe d'habitation (TH) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants. Nous observons que la CAN est dans la moyenne avec toutefois, le 4^{ème} taux de TH le plus élevé de la strate et le 8^{ème} taux de CFE sur 18 EPCI.

Comparaison des taux de TH et CFE en 2019



La CAN disposait jusqu'ici de deux leviers de taux de fiscalité avec la CFE et la TH. Cette dernière va être supprimée sur les résidences principales et le taux de CFE reste lié. En effet, le taux de cette imposition ne peut augmenter plus fortement que la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux

moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes. Aussi, tant dans nos communes que notre EPCI, le levier fiscal se concentrera sur la taxe sur le foncier bâti.

La CAN dispose également d'autre taxe ménage, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 16,030 M€. Toutefois, cette taxe est évidemment liée à notre coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers et, à cet égard, doit être corrélé.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas décidé par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif (le taux théorique unique et uniforme est de 1,5%).

Aussi, la CAN n'a pas de levier direct sur cette ressource la plus dynamique sur la période 2015/2019 avec +2,68%/an.

	2015	2016	2017	2018	2019
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049	13 331 979
Variation		-3,73%	13,14%	-3,78%	5,09%

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30.

Pour 2019, le montant de la TASCOM s'élève à 2,340 M€ contre 2,035 M€ en 2018, soit +15%, qui s'explique notamment par l'évolution du coefficient de TASCOM et l'implantation de nouvelles enseignes commerciales (Leroy-Merlin...). La CAN est quasiment au maximum du coefficient applicable avec 1,25.

1.3.2 Les produits tarifaires

Les recettes des entrées et activités réalisées dans nos équipements représentent un montant de 1,780 M€. Il convient de noter l'impact de la fermeture de Pré Leroy à compter du 17/09/2018 et l'effet des expositions temporaires sur la fréquentation des musées.

Politique	Montants 2015	Montants 2016	Montants 2017	Montants 2018	Montants 2019	Var 2019/2018
Sports	932 599 €	1 050 011 €	1 037 142 €	1 150 445 €	1 096 541 €	-4,69%
Musées	51 360 €	58 163 €	71 830 €	74 746 €	102 961 €	37,75%
Conservatoire	337 441 €	334 926 €	341 156 €	331 925 €	354 848 €	6,91%
Médiathèque	79 016 €	84 228 €	80 937 €	67 089 €	74 022 €	10,33%
Arts plastiques	47 817 €	55 729 €	60 021 €	59 258 €	60 222 €	1,63%
Gens du voyage	73 625 €	81 196 €	75 758 €	71 955 €	91 515 €	27,18%
TOTAL	1 521 859 €	1 664 253 €	1 666 844 €	1 755 418 €	1 780 109 €	1,41%

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses de chacune de ces politiques, la part couverte par les recettes individuelles des tarifs.

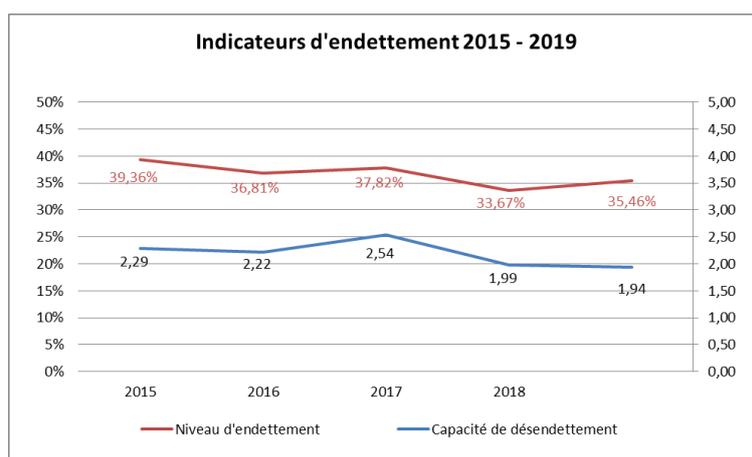
Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles totales 2019 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles totales (C)	Dont revenus tarifaires 2019 (D)	
Médiathèque	3 308 181 €	2 437 987 €	77 967 €	74 022 €	2,24%
Musées	1 323 337 €	850 183 €	144 769 €	102 961 €	7,78%
Conservatoire	2 727 556 €	2 440 485 €	477 010 €	354 848 €	13,01%
Arts plastiques	227 734 €	192 014 €	60 263 €	60 222 €	26,44%
Sports	4 654 524 €	2 375 734 €	1 295 108 €	1 096 541 €	23,56%
Gens du voyage	381 881 €	201 883 €	256 476 €	91 515 €	23,96%

1.3.3 L'emprunt

Actuellement, la CAN est faiblement endettée avec un capital restant dû stable depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement de capital	3 000 596	2 669 073	2 866 659	3 134 080	3 247 068
Intérêt	1 264 776	1 125 644	1 122 572	1 086 664	1 019 766
Annuité	4 265 372	3 794 717	3 989 231	4 220 744	4 266 834
Mobilisation d'emprunt			1 500 000		7 000 000
Indemnités de réaménagement capitalisées	41 828		131 000		
Intégration des emprunts ZAE			2 895 915		
Encours de dette au 31/12/N	35 059 064	32 389 990	34 050 247	30 916 167	34 669 099

Compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette, l'encours du budget principal s'élève à 34,669 M€ au 31/12/2019.



Le niveau d'endettement, qui figure parmi les ratios d'alerte de l'Etat, annexés au compte administratif, correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2019, le niveau d'endettement atteint 35,46% contre 33,67% fin 2018. Le niveau d'alerte se situe autour de 1,6 fois le montant des Recettes réelles de fonctionnement, la CAN est donc loin de cette limite.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2019, ce ratio s'élève à 1,94 année contre 1,99 année en 2018.

1.3.4 La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **la dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement à travers la réduction de leur attribution de compensation, plus la DGF sera valorisée.

En 2019, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,488 M€ contre 2,485 M€ en 2018.

- **la dotation de compensation** : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2019, la dotation de compensation s'élève à 12,375 M€ contre 12,665 M€ en 2018, soit une baisse de 2,3%.

1.4 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES, LAISSANT PEU DE MARGES DE MANŒUVRES

1.4.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **16,744 M€** (+7,27% par rapport à 2017, soit +1,135 M€)

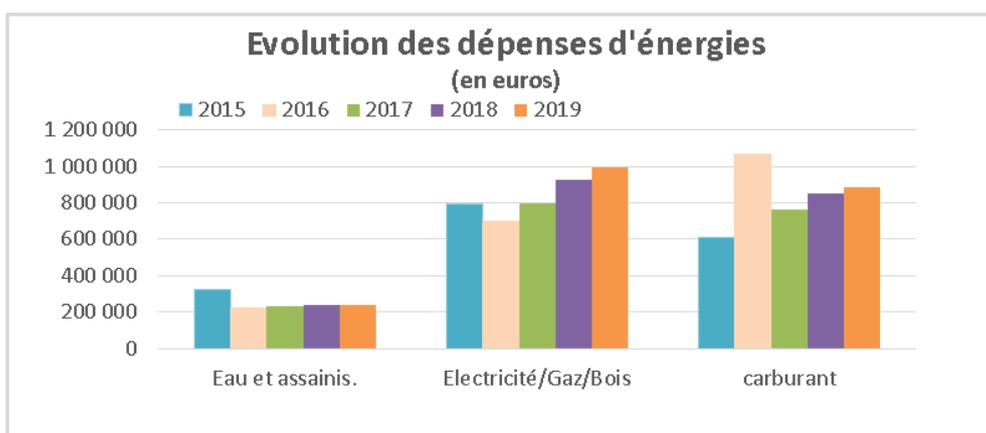
Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent au fonctionnement des missions de Services publics de la CAN.

En 2019, la mutualisation des services informatiques de la CAN (+1,272 M€ de prestations et maintenances), compensée par des recettes, et l'assurance Dommage Ouvrage (+ 0,305 M€), dépense non récurrente, expliquent cette forte évolution. En les neutralisant, la CAN aurait constaté une baisse sur ce chapitre (-0,077 M€).

Les principales autres augmentations portent sur les postes énergies et la gestion en année pleine du complexe Venise verte.

1.4.1.1 *Les énergies (2,117 M€)*

L'agglomération, par la nature de ses activités, supporte de fortes dépenses en énergie pour faire fonctionner les piscines, assurer la collecte des déchets



En 2019, malgré la fermeture pour travaux de l'équipement de Pré-Leroy, les dépenses d'électricité et de gaz ont connu une progression. Celle-ci s'explique par deux phénomènes principaux : l'augmentation des prix et le choix de gestion comptable de payer 13 mois sur 2019 (décembre 2018 à décembre 2019 en allongeant la journée complémentaire), ceci permettra pour l'avenir de disposer d'un périmètre de comparaison identique.

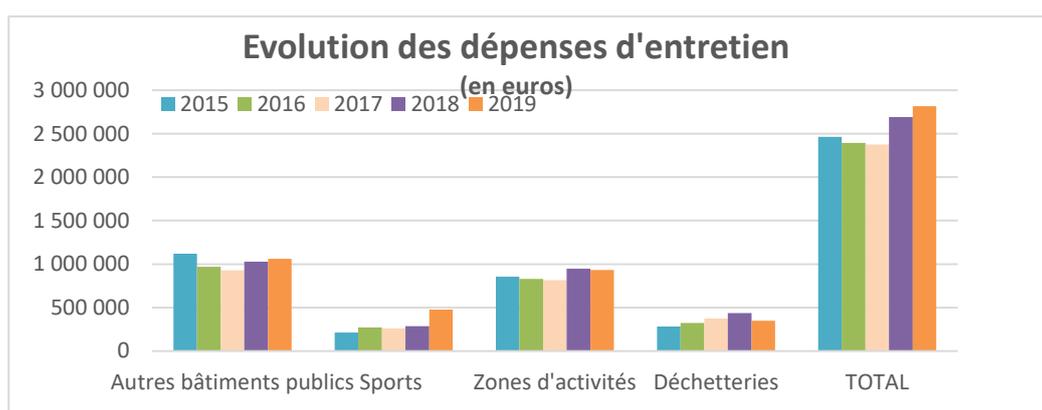
Par ailleurs, les carburants ont progressé en passant de 0,761 M€ à 0,807 M€

1.4.1.2 L'entretien du patrimoine (2, 816 M€)

Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanente. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

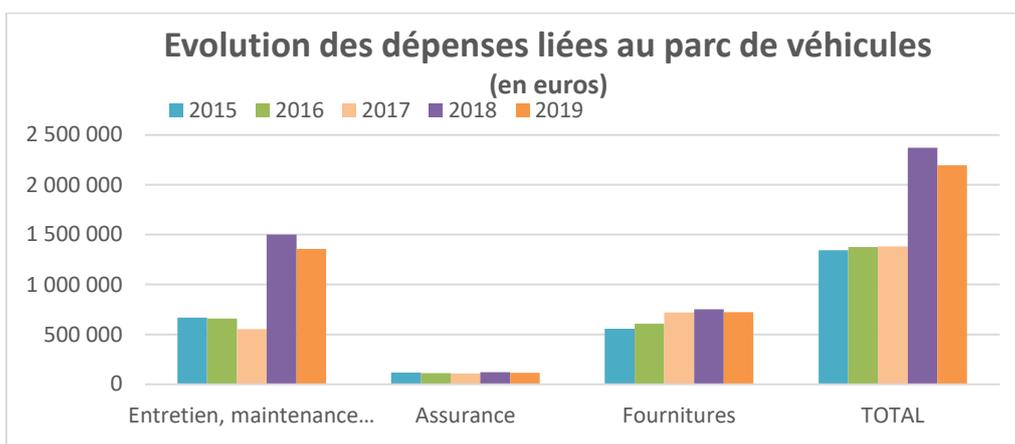
Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter celui des bâtiments publics administratifs et culturels (38% des dépenses totales d'entretien), des zones d'activités économiques (près de 35%), des déchetteries (12%), et des piscines (16%).

Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques, l'élargissement du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires (ADAP, commission sécurité ...).



1.4.1.3 La gestion du service mutualisé des ateliers mécaniques (2,195 M€)

Hors charges de personnel, le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 2,195 M€. Le coût des charges afférent aux activités CAN s'établit à 1,742 M€ (contre 1,857 M€ en 2018) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,516 M€ (contre 0,454 M€ en 2018).



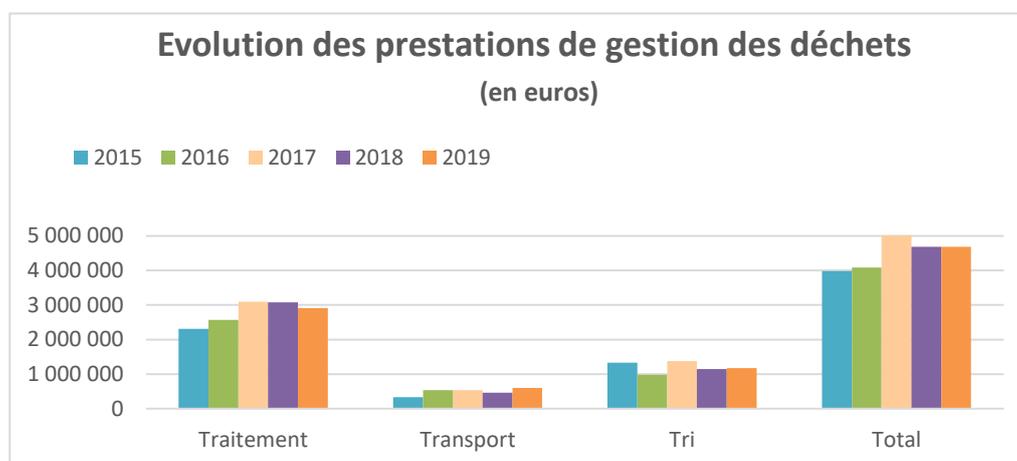
D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion benne, surfaceuse, cribleurs...).

En 2019, ce coût est en diminution du fait de réparations importantes sur l'exercice 2018 pour du matériel de traitement des déchets suite à un sinistre pour 0,142 M€ (pris en charge par l'assurance)

1.4.1.4 Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4,684 M€)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant au chapitre 012.

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, le traitement. Ces charges représentent 4,684 M€.



On relève une stabilité globale des dépenses entre 2018 et 2019.

Les tonnages collectés sont sensiblement identiques. La hausse du coût des transports sur 2019 provient des dépenses exceptionnelles liées à l'évacuation des déchets verts de la plateforme de Vallon d'Arty et à l'augmentation du carburant.

Focus : la gestion des déchets fait l'objet d'une annexe spécifique dans le compte administratif (partie IV A7.3.2) :

L'année 2019 a connu une réelle maîtrise des dépenses de gestion des déchets avec une progression de +0,34% des DRF 2019 par rapport à 2018 (+0,052 M€ pour un total de 15,325 M€). A noter une diminution des charges à caractère générale de 0,094 M€ (baisse du coût des réparations sur équipements et stabilité des prestations de traitements/transports – cf graphique p 19) et une

augmentation de 0,134 M€ sur les dépenses de personnel (+1,9%) liée aux remplacements pour maladie notamment.

En terme de recettes, la TEOM a progressé de 0,336 M€ avec un montant de 16 M€. La part d'excédent de TEOM représente 15% permettant de financer des équipements nouveaux (Centre technique du Vallon d'Arty pour 1,179 M€.

1.4.1.5 Les autres grands postes (4,432 M€) du chapitre 011 :

Il est décrit ci-dessous les autres domaines marquants de l'exercice 2019 :

- La contribution eaux pluviales représente la part du budget principal versée au budget assainissement, soit 4€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.

Les évolutions annuelles s'expliquent notamment par le niveau des travaux réalisés chaque année et sur 2019, par la baisse de 5€/hab. à 4€/hab. en terme de contribution forfaitaire.

- Le système informatique regroupe l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La création au 1/10/2018 d'une Direction mutualisée (CAN/VdN) en matière informatique a eu pour conséquence d'augmenter le coût de 66%, cette proportion représentant la part des dépenses consacrées à l'activité Ville pour laquelle un remboursement de 1,272 M€ a été encaissé durant l'exercice.
- La filière numérique (0,581 M€) regroupe les événements (Niort Numéric ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (Partenariat SPN ; Start-up toi-même). Il faut noter un fort engagement dans cette filière portée par l'évènement Niort Numeric. Cette forte progression est à mettre en perspective avec l'engagement financier des partenaires et exposants qui a représenté 0,119 M€ en 2019 contre 0,069 M€ en 2018, soit une évolution du niveau des dépenses nettes de 0,064 M€.
- Enfin, le dernier poste important, ayant connu une forte évolution en 2019, est lié à l'application en année pleine de la convention de gestion avec la Ville de Niort du complexe de la Venise verte. En effet, sur 2018, cette prestation avait été payée sur 10 mois, à partir du 1er mars.

	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution eaux pluviales	681 986	758 055	835 787	782 946	586 942
Livres et jeux médiathèques	205 626	217 471	229 818	228 381	229 661
Système informatique	422 099	440 057	519 515	417 433	1 265 050
Frais de télécommunication	212 213	243 671	206 363	318 605	729 022
Filière numérique	111 561	247 381	461 235	465 963	580 515
Prestations entretien Complexe VV				902 704	1 041 302
	1 633 485	1 906 635	2 252 718	3 116 031	4 432 493

1.4.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **27,841 M€** (+7,93% par rapport à 2018, soit +2,045 M€)

L'Agglomération a fait le choix de la gestion en régie pour de nombreuses fonctions permettant d'assurer une continuité de service public, un transfert de compétences, une visibilité des coûts pluriannuels en dépit de la rigidité du statut.

Sur 2019, l'élargissement du périmètre d'actions de la CAN a forcément eu des impacts sur les effectifs et donc les dépenses. Toutefois, il faut relativiser au regard du coût net en raison des recettes venant minorer cette évolution.

La progression des charges de personnel (chapitre 012) provient principalement :

- De l'effet Glissement-vieillesse-technicité représentant environ 0,6% par an d'augmentation de la masse salariale, soit +0,170 M€ ;
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), soit +0,100 M€ ;
- De l'évolution réglementaire du nouveau Parcours professionnels, carrières et rémunérations, soit 0,180 M€ ;
- De la mutualisation de la Direction de l'informatique pour +0,786 M€ (pas d'impact sur le nombre d'effectifs déjà transférés au 1/10/2018 mais financement en année pleine) ;
- De la centralisation de l'instruction des droits des sols pour 0,293 M€ ;
- De l'impact en année pleine des recrutements et restructurations 2018 pour 0,483 M€ ;

A noter : sur 2019, seulement 2 créations de postes réalisées pour la gestion des carrières et pour le suivi du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique



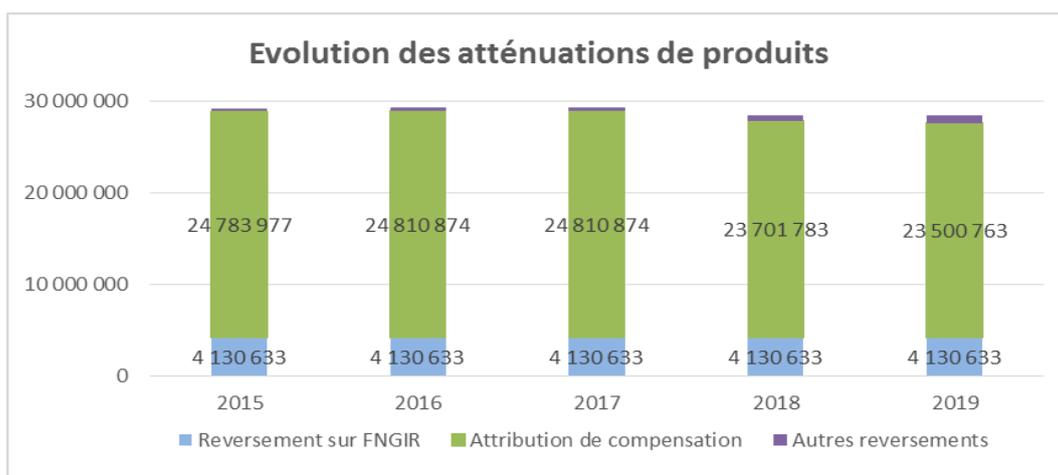
Les effectifs sont donc stables avec un impact important des décisions 2018 sur 2019 en montant brut du chapitre 012.

Il convient, toutefois, de préciser que la CAN perçoit des recettes qui atténuent la dynamique des dépenses de personnel et couvrent les Services mutualisés. Ainsi, le coût net s'établit à 25,397 M€, soit une augmentation de 4,99% (+1,208 M€).

1.4.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) : **28,400 M€** (même montant qu'en 2018)

Ce chapitre budgétaire est le premier poste de dépenses de fonctionnement de notre Agglomération et est composé uniquement de dépenses obligatoires. Sa stabilité apparente montre des évolutions dans les principaux domaines suivants :

- Les attributions de compensation résultant des transferts de compétences (23,501 M€ en 2019 contre 23,702 M€ en 2018) ont connu une baisse par le transfert de la Médiathèque de Magné (- 0,056 M€) et celui du Complexe de la Venise verte en année pleine (-0,145 M€).
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de 4,131 M€ qui est figé chaque année.
- Les dégrèvements de TASCOM, suite à contentieux, ont augmenté de 0,124 M€ à 0,246 M€.
- Un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'office de tourisme est effectué chaque année. En 2019, il s'agit d'un reversement de 0,372 M€
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui est en baisse en passant de 0,165 M€ à 0,150 M€.



1.4.4 Les subventions et participations (chapitre 65) : **4,285 M€** (+2,35% par rapport à 2018, soit +0,099 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également, les indemnités des élus, les subventions d'équilibre des budgets annexes...

Il faut noter, sur 2019, la première année d'adhésion au Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique pour l'aménagement de la fibre optique (+0,041 M€ au titre des charges de fonctionnement). Egalement, une progression des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes « Immobilier d'entreprises » et « Activités assujetties à la TVA » expliquent cette variation (+0,129 M€). Des baisses, par ailleurs, ont été actées.

Les autres dépenses significatives de ce chapitre sur 2019 portent sur :

- des subventions versées à des organismes privés ou publics pour 2,922 M€ (Liste des principales subventions accordées page 45), soit +0,097 K€ par rapport à 2018.
- des indemnités des élus pour 0,739 M€
- une contribution au CNFPT pour mise à disposition d'un agent pour 0,063 M€

2 – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

2.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Le budget assainissement a connu globalement une stabilité de ces dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements 2019 reste dans la moyenne haute des précédents exercices avec un montant de 7,900 M€ de dépenses d'équipements, 2ème plus haut niveau depuis 2014. Le plan pluriannuel d'investissement est achevé en termes d'engagements avec des reports permettant de finaliser les projets.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 521 793,89
Dépenses totales	13 521 793,89
Recettes de l'exercice	16 058 679,15
Excédent reporté 2018	1 399 681,86
Recettes totales	17 458 361,01
D'où un excédent au 31/12/2019 de :	3 936 567,12
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	14 625 812,08
Dépenses totales	14 625 812,08
Recettes de l'exerci	10 344 723,12
Affectation du résultat 2018 (article 1068)	1 305 171,26
Résultat 2018 reporté	235 128,34
Recettes totales	11 885 022,72
D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :	-2 740 789,36
Soit un excédent global de clôture de :	1 195 777,76

contre 2 939 981,46 en 2018

En terme d'analyse financière, l'autofinancement brut (excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement), dégagé par la gestion 2019, se situe à 5,682 M€ contre 5,287 M€ en 2018. Cette augmentation de l'autofinancement s'appuie sur une progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement.

A noter que les recettes connaissent une hausse sensible imputable notamment à l'augmentation du produit de la redevance de 0,531 M€.

La CAN continue de se prémunir des risques d'impayés avec la constitution d'une provision pour 0,400 M€ qui permettra de neutraliser dans les années à venir l'impact sur l'autofinancement d'éventuelles créances irrécouvrées.

Enfin, on note un résultat de clôture qui a servi à financer les investissements de l'année. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Les autres indicateurs montrent une forte maîtrise des charges de fonctionnement et une capacité de désendettement très intéressante pour un Service public dont les renouvellements d'équipements sont plus longs.

EVOLUTION DES RESULTATS ASSAINISEMENT

		2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)		12 514 331	3,21%	13 266 964	6,01%	13 319 073	0,39%	13 663 406	2,59%	14 180 192	3,78%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)		8 277 928	-0,21%	8 369 757	1,11%	8 335 668	-0,41%	8 376 750	0,49%	8 497 624	1,44%
Epargne brute (3)=(1)-(2)		4 236 404	10,63%	4 897 207	15,60%	4 983 405	1,76%	5 286 656	6,09%	5 682 568	7,49%
Remboursement capital dette (4)		2 206 993	2,85%	2 238 621	1,43%	2 274 391	1,60%	2 417 731	6,30%	2 634 558	8,97%
Epargne nette (5)=(3)-(4)		2 029 410	20,53%	2 658 586	31,00%	2 709 014	1,90%	2 868 925	5,90%	3 048 010	6,24%
Recettes externes (6)		3 408 821		1 112 244		4 703 196		2 926 132		3 107 786	
Avances remboursables (7)		450		150		804 450		41 250		150	
Emprunts de l'année (8)		3 000 000						5 000 000		0	
Opérations neutres de la dette (9)		4 939 000		4 527 500		2 200 000		2 100 000		2 013 000	
Total Recettes Réelles Invest (10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)		15 584 675		10 537 101		12 691 051		15 354 038		10 803 504	
Dépenses d'équipements (11)		6 959 894		6 085 735		9 942 781		7 854 447		7 900 149	
Autres dépenses (12)						8 250					
Opérations neutres de la dette (13)		4 939 000		4 527 500		2 200 000		2 100 000		2 013 000	
Total Dépenses Réelles Invest (14)=(4)+(11)+(12)+(13)		14 105 887		12 851 856		14 425 422		12 372 178		12 547 707	
Résultat de l'exercice (15)=(10)-(14)		1 478 787		-2 314 756		-1 734 371		2 981 860		-1 744 203	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)		2 528 461		4 007 248		1 692 493		-41 878		2 939 981	
Résultat de clôture (17)=(15)+(16)		4 007 248		1 692 493		-41 878		2 939 981		1 195 778	
Encours de dette		44 534 524		42 295 903		41 213 912		43 836 981		41 202 423	
Taux d'épargne brute EB/RRF		33,85%		36,91%		37,42%		38,69%		40,07%	
Taux d'épargne nette EN/RRF		16,22%		20,04%		20,34%		21,00%		21,49%	
Taux d'endettement Encours/RRF		355,87%		318,81%		309,44%		320,83%		290,56%	
Capacité de désendettement Encours/EB		10,51		8,64		8,27		8,29		7,25	

2.1.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o La redevance assainissement : **12,586 M€** (contre 11,955 M€ en 2018). On observe une augmentation de la redevance d'assainissement collectif avec un montant de 11,360 M€ contre 10,829 M€ en 2018 malgré la stabilité des tarifs en 2019. En complément de cette redevance, la CAN a encaissé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (0,539 M€) en progression de 0,037 M€, la redevance assainissement non collectif (0,106 M€) et le produit des facturations de branchements s'élevant à 0,581 M€ (+0,053 M€ par un effet d'augmentation du nombre de personnes raccordées).
- o Autres produits de gestion courante : **0,358 M€** (contre 0,344 M€ en 2018). Ce montant intègre notamment la majoration de redevance versée par les habitants ne se conformant pas à leur obligation de se raccorder au réseau collectif.
- o Reprise de provision : **0,149 M€**. Cette recette exceptionnelle est liée à la reprise d'une provision constituée antérieurement pour un risque contentieux qui a été pris en charge par l'assurance et la reprise d'une partie de la provision pour impayés afin de couvrir les admissions en non-valeur du mois de juillet 2019.

2.1.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :

- o Les charges à caractère général : **3,034 M€** (contre 3,233 M€ en 2018), soit -6,15%.
- o Les frais de personnel : **2,776 M€** (contre 2,763 M€ en 2018) soit +0,47%. On note une stabilité des charges de personnel alors que les charges salariales et patronales ont augmentées et un nouveau régime indemnitaire a été mis en œuvre au 1/07/2019.
- o Les charges de gestion courante : **0,216 M€** (contre 0,175 M€ en 2018). Les admissions en non-valeurs représentent près de 150 000 € de ce chapitre budgétaire. L'année 2019 a été l'occasion

d'apurer l'ensemble des créances non recouvrables encore dans nos comptes datant des années antérieures à 2010. Pour faire face à ces impayés, le budget constitue annuellement des provisions. Ces dernières s'élèvent à 1,128 M€ au 31/12/2019.

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2019 s'élève à 4,061 M€. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui, elle, dispose de moyens d'actions auprès des usagers, qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement, de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant.

Rappel	2015	2016	2017	2018	2019
Admission en non valeur accordée par la CAN	86 718	102 631	172 177	162 500	143 147

2.1.3 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **7,900 M€** (contre 7,854 M€ en 2018). On peut observer une stabilité des investissements. Le renouvellement des réseaux (Aiffres, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé, Niort, St-Hilaire) a représenté 2,800 M€ et, l'entretien des réseaux et les interventions courantes environ 2,309 M€.

Les extensions de réseaux (Villiers en Plaine, Le Vanneau-Irleau, Epannes) se sont élevées à 1,800 M€ tandis que les travaux sur les STEP (Aiffres, Marigny, Sansais) ont été comptabilisés à hauteur de 0,400M€.

Enfin, le dernier volet des investissements, l'acquisition de matériels et outillages industriels et les diagnostics des réseaux ont représenté 0,600 M€.

- o Les recettes réelles d'investissement : **6.426 M€** (contre 11,379 M€ en 2018). Ce montant intègre des subventions de l'Agence de l'eau (1,088 M€), du Département (0,092 M€), de l'Etat (0,074 M€), du FCVTA pour 1,854 M€. L'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 1,305 M€ participe à autofinancer les investissements.

2.2 BUDGETS EAU POTABLE

La gestion de la compétence Eau par la CAN se fait à travers deux budgets. L'un concerne la gestion en régie directe (périmètre du Syndicat des eaux du Vivier) et l'autre concerne la gestion sous contrat de délégation de Service public (périmètre du Syndicat intercommunal d'études, de protection et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance). Pour les autres communes de la CAN, précédemment desservies par des Syndicats d'eaux dont le siège étaient sur des territoires limitrophes (SERTAD ; SECO ; SMAEP 4B), la CAN est devenue membre en substitution des communes.

L'analyse des deux budgets, gérés désormais par la CAN, est présentée au Conseil d'Agglomération même si l'exécution a été réalisée par les structures autonomes jusqu'au 31/12/2019.

2.2.1 Budget EAU sous gestion régie directe (SEV)

Faits marquants : On constate sur 2019 un fort niveau d'investissement. L'endettement est maîtrisé avec un ratio de désendettement à moins de 5 ans.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	10 785 493,47
Dépenses totales	10 785 493,47
Recettes de l'exercice	11 705 969,47
Excédent reporté 2018	1 353 651,04
Recettes totales	13 059 620,51
D'où un excédent au 31/12/2019 de :	2 274 127,04

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	6 608 163,61
Déficit reporté 2018	1 018 641,43
Dépenses totales	7 626 805,04
Recettes de l'exercice	5 379 272,50
Affectation du résultat 2018 (article 1068)	1 008 725,99
Recettes totales	6 387 998,49
D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :	-1 238 806,55
Soit un excédent global de clôture de	1 035 320,49

contre 1 343 735,60 en 2018 L

En terme d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2019, s'est renforcé à 2,865 M€ contre 2,426 M€ en 2018. Cette progression s'explique notamment par l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 0,200 M€ et une baisse des charges exceptionnelles qui avaient marquées l'exercice 2018 comme la régularisation de la redevance de modernisation des réseaux versée à l'Agence de l'eau et la constitution de provisions pour impayés.

Egalement, on note un résultat de clôture qui a servi à financer les investissements de l'année à hauteur de 0,308 M€, en complément d'un emprunt de 2,000 M€ et de l'autofinancement.

EVOLUTION DES RESULTATS SEV

	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	10 387 033	-3,76%	10 616 623	2,21%	10 663 198	0,44%	10 640 879	-0,21%	10 899 104	2,43%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	8 190 486	5,37%	7 531 641	-8,04%	7 758 841	3,02%	8 214 705	5,88%	8 034 036	-2,20%
Epargne brute (3) = (1) - (2)	2 196 548	-27,26%	3 084 982	40,45%	2 904 358	-5,85%	2 426 174	-16,46%	2 865 068	18,09%
Remboursement capital dette (4)	965 772	1,53%	1 002 265	3,78%	1 045 419	4,31%	1 061 047	1,49%	1 126 102	6,13%
Epargne nette (5) = (3) - (4)	1 230 776	-40,50%	2 082 717	69,22%	1 858 938	-10,74%	1 365 127	-26,56%	1 738 967	27,38%
Recettes externes (6)	321 123		327 922		145 981		195 129		453 151	
Emprunts de l'année (8)	0		1 300 000		0		1 000 000		2 000 000	
Total Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	2 517 671		4 712 904		3 050 338		3 621 304		5 318 219	
Dépenses d'équipements (11)	3 405 893		2 498 573		2 478 131		4 219 779		4 486 826	
Autres dépenses (12)					7 480		152		13 707	
Total Dépenses Réelles Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)	4 371 665		3 495 838		3 531 080		5 280 979		5 626 634	
Résultat de l'exercice (15) = (10) - (14)	-1 853 994		1 217 066		-480 692		-1 659 676		-308 415	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	4 121 031		2 267 037		3 484 103		3 003 410		1 343 736	
Résultat de clôture (FDR) (17) = (15) + (16)	2 267 037		3 484 103		3 003 410		1 343 735		1 035 320	
Encours de dette au 31/12/N	13 121 199		13 418 934		12 373 515		12 312 468		13 186 366	
Taux d'épargne brute EB/RRF	21,15%		29,06%		27,24%		22,80%		26,29%	
Taux d'épargne nette EN/RRF	11,85%		19,62%		17,43%		12,83%		15,96%	
Taux d'endettement Encours/RRF	126,32%		126,40%		116,04%		115,71%		120,99%	
Capacité de désendettement Encours/EB	5,97		4,35		4,26		5,07		4,60	

2.2.1.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnés : **6,670 M€** (contre 6,675 M€ en 2018). On observe une stabilité de ce produit avec un tarif qui n'a pas évolué depuis 2014.
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,106 M€** (contre 1,094 M€ en 2018)
- o La redevance modernisation des réseaux : **0,501 M€** (contre 0,588 M€ en 2018)
- o Produits exceptionnels : **0,248 M€** (contre 0,051 M€ en 2018). Il faut noter sur 2019 le versement d'une indemnité par un fournisseur après un protocole transactionnel (défauts du matériel livré) prévoyant un remboursement sur les exercices 2019 et 2020 d'un montant respectivement de 0,200 M€ et 0,170 M€.

2.2.1.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **2,370 M€** (contre 2,408 M€ en 2018), soit -1,58%. Il faut noter que le 2nd semestre de la convention DSI n'a pas fait l'objet de rattachements fin 2019 (estimation 0,120 M€). Avec ce montant, les dépenses auraient progressé de 3,40%.
- o Les frais de personnel : **2,897 M€** (contre 2,776 M€ en 2018) soit 4,35%.
- o Les reversements à l'Agence de l'eau : **1,484 M€** (contre 1,670 M€). L'année 2018 avait connu une forte régularisation à reverser à l'Agence de l'eau.
- o Les charges de gestion courante : **0,357 M€** (contre 0,192 M€ en 2018). Les admissions en non-valeurs représentent près de 0,325 M€ de ce chapitre budgétaire. L'année 2019 a été l'occasion d'apurer l'ensemble des créances non recouvrables encore dans les comptes datant des années antérieures à 2010.

2.2.1.3 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **4,487 M€** (contre 4,219 M€ en 2018). On peut observer une légère progression des investissements, 2019 ayant permis de poursuivre la programmation engagée sur les années antérieures, notamment :
 - la réhabilitation du R+1 à Marot : 0,425 M€
 - les travaux de contournement des bâtiments du Jardin des plantes : 0,556 M€
 - le renouvellement ou les extensions de réseaux : 2,487 M€ (dont 0,740 M€ sur Magné, Coulon, Bessines, qui ont permis de bénéficier des financements de l'Agence de l'eau)
 - la poursuite du diagnostic du parc de compteurs : 0,134 M€
 - l'étude patrimoniale : 0,101 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **3,462 M€** (contre 2,432 M€ en 2018). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (0,453 M€) et le recours à l'emprunt pour 2,000 M€. L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

2.2.2 Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC)

Faits marquants : Une réduction de l'épargne brute tout en maintenant un excédent de clôture à un niveau très élevé en raison d'un désendettement continu.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 665 254,33
Dépenses totales	1 665 254,33
Recettes de l'exercice	1 952 633,63
Excédent reporté 2018	1 529 722,20
Recettes totales	3 482 355,83
D'où un excédent au 31/12/2019 de :	1 817 101,50

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 118 254,66
Dépenses totales	1 118 254,66
Recettes de l'exercice	824 473,14
Affectation du résultat 2018 (article 1068)	490 766,97
Résultat 2018 reporté	321 812,19
Recettes totales	1 637 052,30
D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :	518 797,64
Soit un excédent global de clôture de	2 335 899,14

contre 2 342 302,00 en 2018

L'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2019, a connu une réduction de 6,19%, soit 0,041 M€. Malgré des dépenses de fonctionnement maîtrisées (-0,58%), c'est la baisse des ventes d'eau et de la subvention de l'agence de l'eau qui expliquent grandement cette minoration.

Le résultat de clôture s'est stabilisé et reste élevé, représentant près de 4 années de financement d'investissement.

Ce budget est par ailleurs peu endetté, la capacité de désendettement représentant 2 années de mobilisation d'autofinancement. La dette est composée de 17 emprunts dont 94,8% d'emprunts à taux fixe, le solde étant un emprunt à taux structuré simple classé en 3B sur la charte Gissler.

EVOLUTION DES RESULTATS SERVICE DES EAUX DE LA VALLEE DE LA COURANCE

	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	1 148 324	9,78%	1 223 725	6,57%	1 239 869	1,32%	1 280 578	3,28%	1 235 686	-3,51%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	507 223	6,90%	470 789	-7,18%	567 390	20,52%	613 724	8,17%	610 134	-0,58%
Epargne brute (3) = (1) - (2)	641 101	12,16%	752 936	17,44%	672 479	-10,69%	666 854	-0,84%	625 552	-6,19%
Remboursement capital dette (4)	197 875	-3,18%	215 090	8,70%	213 901	-0,55%	217 512	1,69%	211 996	-2,54%
Epargne nette (5) = (3) - (4)	443 227	20,70%	537 846	21,35%	458 578	-14,74%	449 341	-2,01%	413 556	-7,96%
Recettes externes (6)	90 994		110 029		216 350		141 639		238 412	
Avances remboursables (7)	0		0		0		0		0	
Emprunts de l'année (8)	500 000		0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette (9)										
Total Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	1 232 095		862 966		888 829		808 493		863 964	
Dépenses d'équipements (11)	475 474		636 448		890 770		713 951		658 371	
Autres dépenses (12)	0		0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette (13)	0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest (14) = (11) + (12) + (13)	673 349		851 538		1 104 671		931 463		870 367	
Résultat de l'exercice (15) = (10) - (14)	558 747		11 428		-215 842		-122 970		-6 403	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	2 110 939		2 669 686		2 681 114		2 465 272		2 342 302	
Résultat de clôture (FDR) (17) = (15) + (16)	2 669 686		2 681 114		2 465 272		2 342 302		2 335 899	
Encours de dette au 31/12	2 111 104		1 896 014		1 682 113		1 404 601		1 252 604	
Taux d'épargne brute EB/RRF	55,83%		61,53%		54,24%		52,07%		50,62%	
Taux d'épargne nette EN/RRF	38,60%		43,95%		36,99%		35,09%		33,47%	
Taux d'endettement Encours/RRF	183,84%		154,94%		135,67%		109,68%		101,37%	
Capacité de désendettement (soliv ab Encours/EB)	3,29		2,52		2,50		2,11		2,00	

2.2.2.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o La vente d'eau aux abonnés : **0,932 M€** (contre 0,945 M€ en 2018). On observe une légère baisse liée à une consommation des volumes d'eau en diminution.
- o Le subvention d'exploitation, perçue de l'Agence de l'eau au titre du programme Re-resources (actions de prévention pour protéger la ressource en eau) et la participation des services d'eau de Mauzé sur le Mignon et la Foye-Monjault ont globalement baissé : **0,110 M€** (contre 0,128 M€ en 2018)

2.2.2.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :

- o Les charges à caractère général : **0,347 M€** (contre 0,362 M€ en 2018), soit -4,1%. Si les charges de coût d'énergie et d'entretien sont portées par le délégataire (la SAUR), les achats d'eau à l'extérieur sont réalisés par le budget SEVC.
- o Les frais de personnel : **0,204 M€** (contre 0,188 M€ en 2018) soit +8,51%. Un emploi temporaire d'archiviste a été nécessaire sur 5,5 mois sur l'année 2019.

2.2.2.3 Synthèse de la section d'investissement :

- o Les dépenses d'équipements : **0,658 M€** (contre 0,714 M€ en 2018). Principalement, les dépenses ont porté sur :
 - Le renouvellement d'une partie du réseau à St Hilaire la Palud : 0,434 M€
 - Le renouvellement d'une partie du réseau Frontenay-Rohan-Rohan : 0,099 M€
 - Des travaux courants et urgents : 0,068 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **0,238 M€** (contre 0,141 M€ en 2018). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (0,116 M€) et la récupération de TVA par transfert de droit à déduction (lié au contrat DSP) pour 0,109 M€. L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

2.3 BUDGET TRANSPORTS

Faits marquants : L'année 2019 a été marquée par une diversification des modes de mobilité avec l'offre de cycles électriques et de trottinettes, l'implantation en libre-service de stations vélo, l'élargissement de l'offre bus

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	17 613 758,65
Dépenses totales	17 613 758,65
Recettes de l'exercice	19 431 034,36
Excédent reporté 2018	4 633 188,77
Recettes totales	24 064 223,13
D'où un excédent au 31/12/2019 de :	6 450 464,48 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 302 154,26
Déficit reporté 2018	225 633,89
Dépenses totales	1 527 788,15
Recettes de l'exercice	1 488 450,80
Affectation du résultat 2018 (article 1068)	619 087,67
Recettes totales	2 107 538,47
D'où un résultat comptable au 31/12/2019 de :	579 750,32 €

Soit un excédent global de clôture de	7 030 214,80 €
	5 026 640,00 € en 2018

L'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2019, se situe à 2,764 M€ contre 2,369 M€ en 2018. Cette progression s'explique par une dynamique exceptionnelle du Versement Mobilité +8,1% (16,784 M€) liée à une régularisation des versements de la Mutuelle Sociale Agricole de 0,350 M€.

On constate donc dans le même temps une progression du résultat global de clôture (fonds de roulement). Cela pourrait permettre de poursuivre l'offre multimodale à l'échelle du territoire notamment en terme d'infrastructures : parkings relais ; aires de covoiturage ; rénovation/extension du dépôt bus et station GNV.

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement + les subventions d'investissement reçues) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	17 387 780	1,81%	16 504 760	-5,08%	17 467 679	5,83%	17 330 126	-0,79%	19 404 772	11,97%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	15 451 270	2,22%	14 222 410	-7,95%	15 292 263	7,52%	14 961 367	-2,16%	16 640 727	11,22%
Épargne brute (3) = (1) - (2)	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%
Remboursement capital de la dette (4)	0		0		0		0		0	
Épargne nette (5) = (3) - (4)	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%
Recettes externes (6)	211 700		152 216		142 992		28 000		450 989	
Avances remboursables (7)	0									
Emprunts de l'année (8)	0									
Opérations neutres de la dette (9)	0									
Total Recettes Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	2 148 210		2 434 566		2 318 407		2 396 759		3 215 034	
Dépenses d'équipements (11)	1 415 120		2 401 717		1 314 099		1 879 832		1 211 459	
Autres dépenses (12)	0									
Opérations neutres de la dette (13)	0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)	1 415 120		2 401 717		1 314 099		1 879 832		1 211 459	
Résultat de l'exercice (15) = (10) - (14)	733 090		32 849		1 004 308		516 927		2 003 575	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	2 739 466		3 472 556		3 505 405		4 509 713		5 026 640	
Résultat de clôture (17) = (15) + (16)	3 472 556		3 505 405		4 509 713		5 026 640		7 030 215	

2.3.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o Le versement mobilité (Ex-Versement transport) : **16,784 M€** (contre 15,528 M€ en 2018). Forte augmentation liée notamment à des régularisations de la part de la MSA et surtout à la dynamique économique.
- o Les dotations et participations : **1,639 M€** (contre 1,680 M€ en 2018). Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€ et une dotation reversée par l'Etat (0,117 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,791 M€**. Pour récupérer la TVA sur les immobilisations et sur une partie de l'exploitation, la CAN se devait de mettre en œuvre un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Conformément aux prescriptions rendues par la DGFIP, une régularisation a été effectuée en 2019 d'un montant de 0,697 M€.

2.3.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **14,844 M€** (contre 13,118 M€ en 2018).

On retrouve principalement le coût de la DSP pour 12,222 M€ contre 10,839 M€ en 2018. S'ajoute la compensation tarifaire portant sur 12 mois en 2019 et s'élevant à 1,821 M€ contre 1,610 M€ en 2018. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,511 M€, intégrant notamment la refacturation de deux agents désormais rémunérés sur le budget principal pour des raisons d'organisation.

- o Les frais de personnel : **0,335 M€** (contre 0,271 M€ en 2018) intégrant le recrutement d'un chargé de mission sur le sujet des mobilités douces (schéma des pistes cyclables notamment) en fin d'année.
- o Les charges de gestion courante : **1,432 M€** (contre 1,567 M€ en 2018).

Il s'agit principalement de la Convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 1,331 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle faut ajouter un versement

de 0,018 M€ au titre des élèves de Villiers et Germond inscrit sur des collèges hors CAN (convention avec la région). Il convient de préciser que la baisse sur ce chapitre est occasionnée par une difficulté rencontrée par la SNCF pour facturer ses abonnements TER.

2.3.3 Synthèse de la section d'investissement :

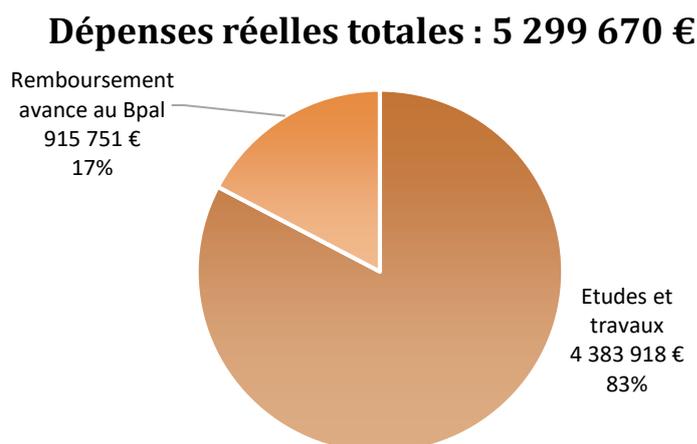
o Les dépenses d'équipements : **1,211 M€** marquant une volonté de diversifier l'offre de mobilité :

- Achat de navettes électriques : 0,299 M€
- Achat d'un bus articulé : 0,338 M€
- Bornes infos voyageurs : 0,044 M€
- Aménagement abris bus : 0,028 M€
- Acquisition vélos et trottinettes : 0,112 M€
- Poursuite schéma d'accessibilité des quais voyageurs : 0,136 M

o Les recettes réelles d'investissement : **0,451 M€**

2.4 SYNTHESE DES RESULTATS 2019 DES AUTRES BUDGETS

2.4.1 Zones d'activités économiques



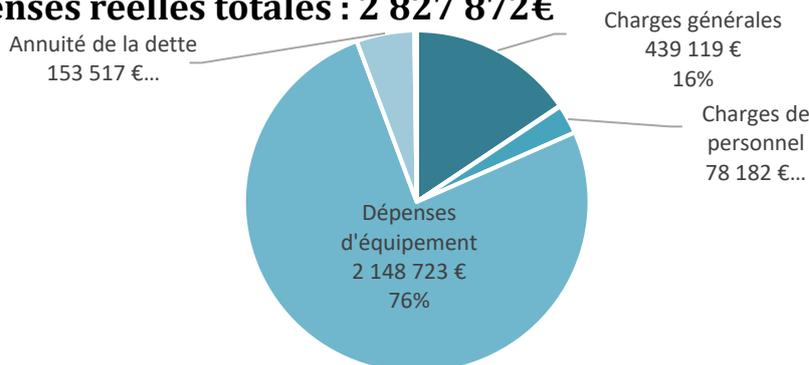
Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (4 383 918 €).

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 915 751 €. Il s'agit de vente de parcelles notamment sur les zones du Luc les Carreaux et de Trévins.

2.4.2 Immobilier d'entreprises

Le budget Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des activités de location aux entreprises.

Dépenses réelles totales : 2 827 872€



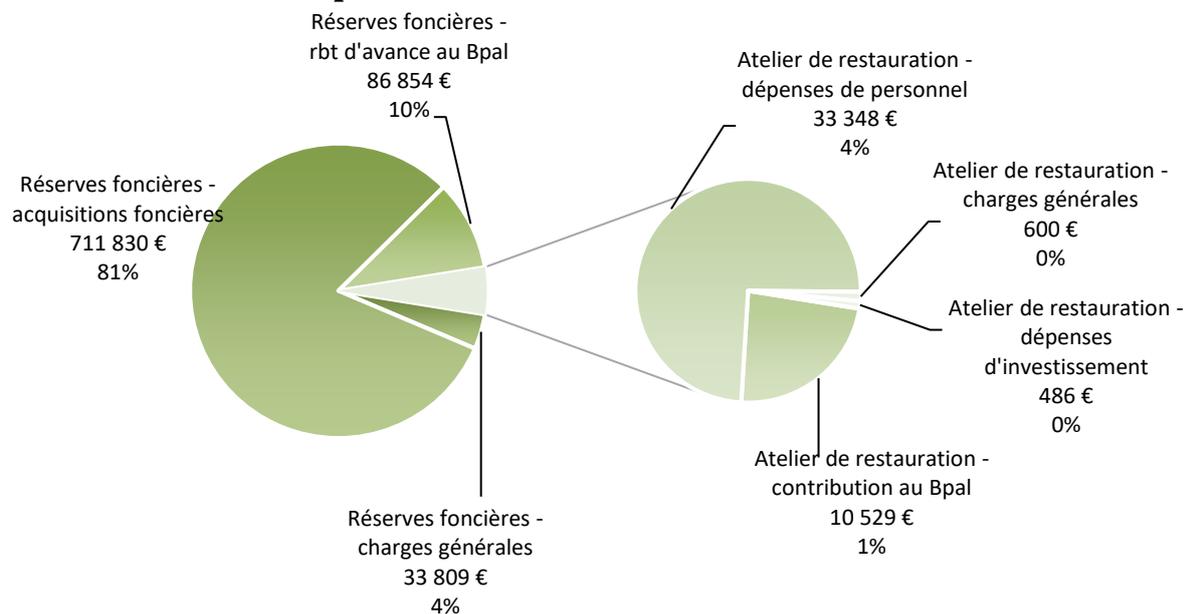
Les dépenses d'équipements de 2,149 M€ concernent essentiellement la pépinière Niort Tech I pour 0,983 M€, la pépinière Avenue de la Rochelle pour 0,565 M€ et les bâtiments Saint-Gelais pour l'implantation de Panofrance 0,585 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les recettes des services, les revenus des immeubles et les cessions d'actifs pour 460 071 € (71%) et par une subvention du budget principal pour 189 411 € (29%).

2.4.3 Activités assujetties à TVA

Le budget AATVA comprend 3 opérations : les ateliers de restauration du Musée, les réserves foncières et les locations autres qu'immobilières.

Dépenses réelles totales : 877 456 €



Les dépenses d'investissement de 799 170 € concernent :

- L'acquisition de réserves foncières pour 711 830 € (parcelles situées sur Aiffres et Niort),
- Le remboursement d'avance au budget principal pour 86 854 € (vente de parcelles situées sur Saint-Gelais)
- L'acquisition de matériels pour l'atelier de restauration pour 486 €.

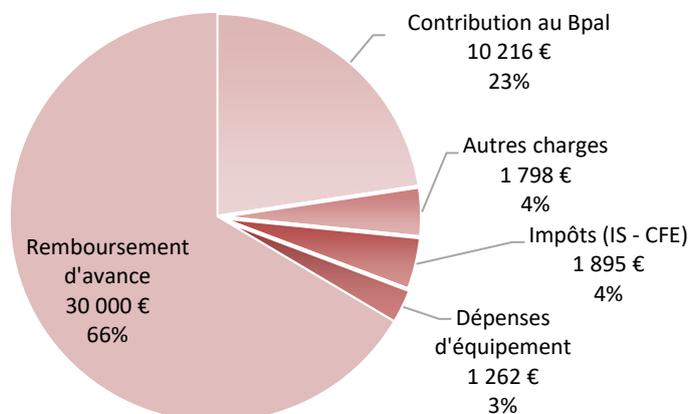
Les dépenses de fonctionnement sont financées :

- Par les recettes des services de l'atelier de restauration pour 2 822 € (2,7%)

- Par les recettes des autres locations pour 14 090 € (13,4%)
- Par une subvention du budget principal pour 87 780 € (83,9%)

2.4.4 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 45 170 €



En 2019, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 30 987 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2019, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 100 000 €.

3 – LA GESTION DE LA DETTE

L'encours total de la dette au sein de la CAN s'établit au 31 décembre 2019 à 91,420 M€¹, contre 89,714 M€ au 31 décembre 2018, soit +1,706 M€.

Evolution détaillée de l'endettement 2019	
Capital restant dû au 31/12/18	89 713 998
Amortissement des emprunts	-7 293 841
Mobilisation des emprunts bancaires	9 000 000
Capital restant dû au 31/12/19	91 420 157

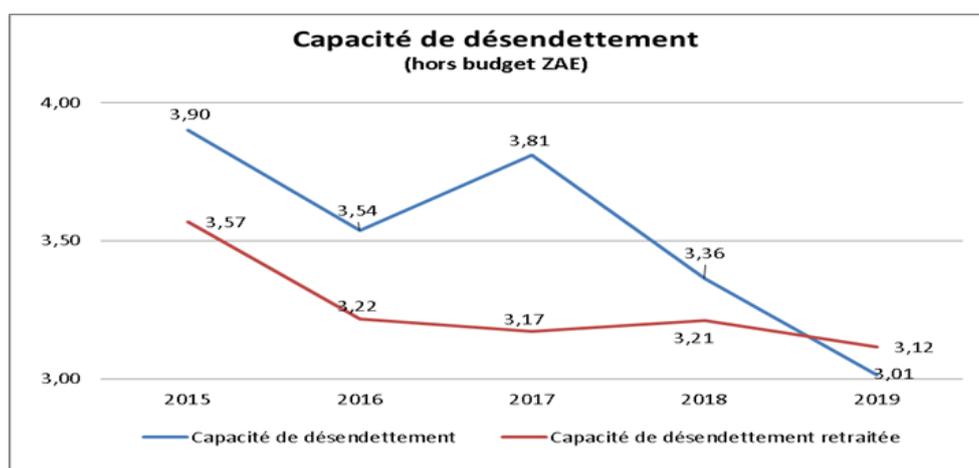
Sur 2019, la CAN a mobilisé un emprunt auprès de la Société Générale pour un montant de 7,000 M€ sur un taux fixe à 0,67% sur 15 ans. Cet encours a été encaissé sur le budget principal.

Par ailleurs, en 2019, le SEV a mobilisé deux emprunts de 1,000 M€ chacun au taux de 1,61% et 0,99% sur 20 ans.

A noter : Il a été contracté également en 2019 un emprunt de 5,000 M€ sur 30 ans auprès de la Banque postale à un taux de 0,98%. Cet encours sera encaissé courant 2020.

3.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.



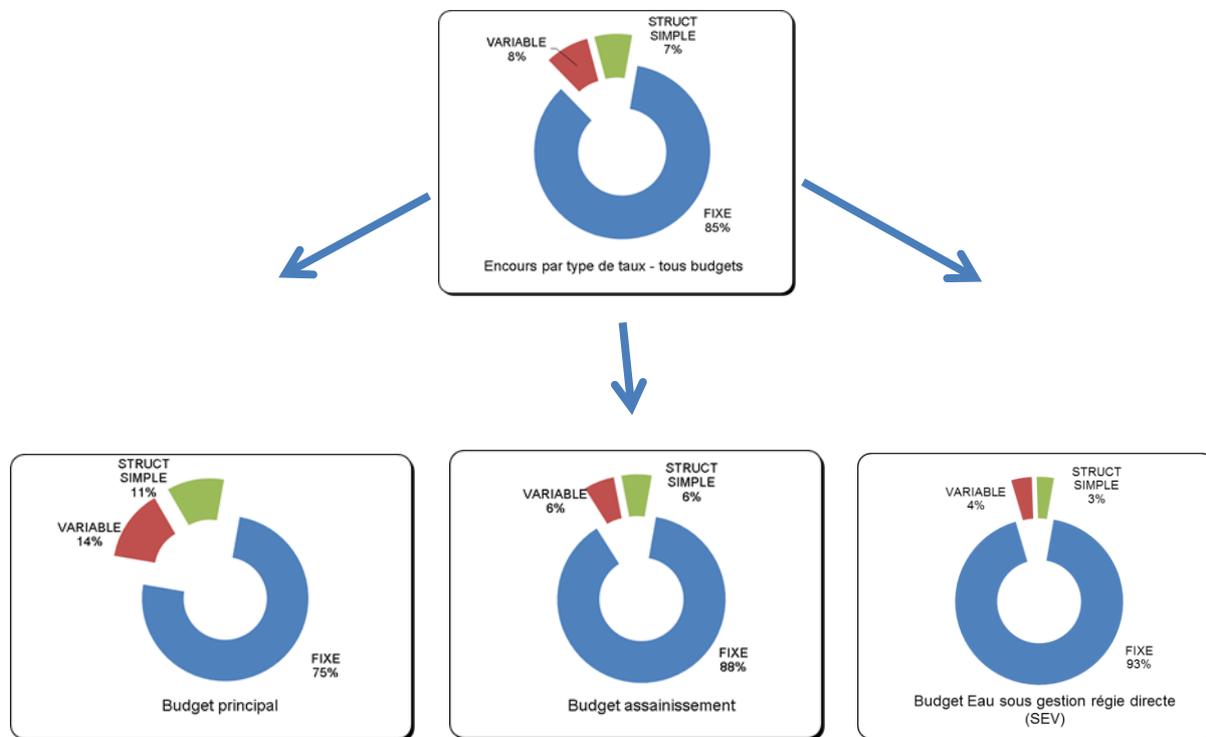
La capacité de désendettement, retraitée des écritures exceptionnelles, reste quasi stable en 2019.

¹ L'encours de dette tient compte des emprunts issus du transfert de compétence eau potable au 01/01/2020.

3.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Ces dernières années, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sécurisé ses contrats de prêts à risque en les positionnant sur des taux fixes.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant² :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux moyen*	3,98%	3,90%	3,83%	3,67%	3,53%

² *Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

4 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 95 contrats de prêts à fin 2019. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats hormis ceux concernant la zone concédée « Terre de sport » garantis à 80%.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Quotité garantie (%)	Capital initial mobilisé au 31/12/2019	Capital restant dû au 31/12/2019
3F IAA	Logements sociaux	100%	4 150 279	4 130 825
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	100%	9 192 313	8 715 178
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	100%	2 724 163	2 426 424
	Logements sociaux	100%	3 841 213	2 000 478
SMO Niort terminal	Niort terminal	100%	5 600 000	4 340 000
Deux-Sèvres Aménagement	Terre de sports	80%	11 200 000	6 460 626
Total général			36 707 967	28 073 530

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Annuités garanties 2019	2 431 257
+ Annuité de la dette	4 266 834
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	6 698 091
Recettes réelles de fonctionnement	97 761 565
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	6,85%

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2019, ce taux, déterminé à partir du total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 6,85% donc très loin de limite prudentielle des 50%.

4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Dans le cadre du changement de délégataire de transport public, la SEMTAN sera dissoute en 2021 et le capital ne sera libéré qu'à ce terme. En effet, cette dernière doit percevoir, trois ans après son dernier exercice budgétaire, le paiement du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SPL Unitri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Syndicat assurant le déploiement du projet de la plate-forme Niort Terminal via la promotion et la commercialisation	2 359 900 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
	SEMTAN	En cours de dissolution	150 000 €
Eau potable SEV	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	7 480 €
Eau potable SEVC			1 540 €

4.3 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

L'Agglomération a versé un montant de subventions de fonctionnement de 2,849 M€ en 2019, contre 2,907 M€ en 2018.

Elles se répartissent entre un soutien aux organismes publics (Communes, Universités, Office de tourisme communautaire) pour 1,288 M€ et les organismes privés (Associations, entreprises culturelles, d'insertion) pour 1,561 M€.

Vous trouverez ci-dessous la liste des organismes bénéficiant d'un soutien de plus de 50 000 €

Liste des organismes recevant des subventions supérieures à 50 000 €				
Budget	Organisme	Objet	Montant 2018	Montant 2019
Principal	Calyxis pole d'expertise du risque	Association positionnée sur l'information et la sensibilisation du public à la prévention des risques	160 000	160 000
	Carrefour pour l'emploi	Forum permettant d'aider et de conseiller les demandeurs d'emploi, de mobiliser les acteurs locaux et de fluidifier le marché du travail	80 000	80 000
	Comité de bassin d'emploi	Instance de dialogue social territorial proposant, orientant et/ou mettant en œuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi	149 476	149 799
	Chambre régionale ESS	Forum de l'économie sociale et solidaire	80 000	64 000
	Agence départementale d'information logement (ADIL)	PLH et plateforme de rénovation énergétique	108 900	68 555
	Mission locale du pays niortais	Association apportant des réponses aux jeunes sur les questions de l'emploi, de la formation mais aussi sur le logement ou la santé.	156 430	159 195
	Office de tourisme communautaire	Promouvoir le tourisme	450 000	430 000
	Université de Poitiers	Enseignement supérieur	620 000	620 000
	Département 79	Participation Fonds Solidarité Logement (FSL)	63 045	63 245
	L'escale 79	PLH - Habitat jeunes - SILOG - Cap jeunes	125 000	125 000
	L'étudiant	Participation au salon de l'étudiant	75 000	75 000
	Réseau professionnels numérique	Mobilise les acteurs du territoire pour mener des actions en faveur de la filière numérique		76 000
	Institut Interdépartemental Bassin de la Sèvre Niortaise	Lutte contre la Jussie		69 325
	FDGDON 79	Syndicat professionnel agricole chargé entre autres de la surveillance des nuisibles (Ragondins)		67 970

4.4 LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES

L'Agglomération a versé un montant de subventions d'équipement (d'investissement) de **8,464 M€ en 2019** contre 4,435 M€ en 2018.

Elles se répartissent entre des aides à l'aménagement du territoire (Programme communautaire auprès des Communes - PACT ; Equipements du Haut débit) pour **4,481 M€** et les aides à l'habitat (Programme Local de l'Habitat au bénéfice des bailleurs sociaux et des particuliers) pour des aides organismes publics (Communes, Universités, Office de tourisme communautaire) pour 1,288 M€ et les organismes privés (Associations, entreprises culturelles, d'insertion) pour **3,983 M€**.

Vous trouverez ci-après les bénéficiaires de ces subventions participant à structurer notre territoire.

	Bénéficiaires	Objet	2019
Communes et syndicat	Aiffres	PACT	81 931 €
		Convention d'entretien des bâtiments	4 281 €
	Amuré	PACT	16 921 €
	Arçais	PACT	10 247 €
	Bessines	PACT	26 750 €
	Beauvoir s/Niort	Fonds communautaire patrimoine	5 000 €
	Brulain	PACT	20 031 €
	Le Bourdet	PACT	1 961 €
		PACT	21 801 €
	Coulon	Fonds communautaire patrimoine	358 €
	Echiré	Fonds communautaire patrimoine	2 750 €
	Fors	PACT	22 200 €
	Frontenay RR	PACT	26 425 €
	Germond-Rouvre	PACT	35 978 €
	Juscorps	PACT	8 390 €
	La Foye Monjault	PACT	4 194 €
	La Rothenard	PACT	8 799 €
	Magné	PACT	33 387 €
	Marigny	PACT	41 993 €
	Mauzé sur le Mignon	PACT	41 783 €
		PACT	1 875 038 €
	Niort	Convention d'entretien des bâtiments	53 726 €
		Participation cœur de ville	7 699 €
		Fonds communautaire patrimoine	1 831 €
	Plaine d'Argençon	PACT	39 603 €
	Prahecq	PACT	67 063 €
	Prin Deyrancon	PACT	39 928 €
	St-Gelais	Fonds de concours antérieur 2014	59 114 €
	St-Georges de Rex	PACT	8 219 €
	Sansais	PACT	9 955 €
	Sciecq	PACT	13 642 €
	St-Hilaire	PACT	48 625 €
	St-Martin de Bernegoue	PACT	11 497 €
St-Rémy	PACT	22 613 €	
Vallans	PACT	10 940 €	
Vouillé	PACT	181 338 €	
Syndicat mixte THD numérique	Subvention très haut débit	1 615 566 €	
	Sous-total Communes et syndicats	4 481 575 €	
Sociétés	SOLIHA Solidaires pour l'habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	109 000 €
	Immobilière Atlantic Aménagement	PLH - Amélioration de l'habitat	2 072 302 €
	Crédit Agricole	PLH - Amélioration de l'habitat	41 838 €
	Crédit foncier	PLH - Amélioration de l'habitat	1 781 €
	Caisse fédérale	PLH - Amélioration de l'habitat	26 762 €
	SEM d'aménagement et patrimoniale (SEMIE)	PLH - Amélioration de l'habitat	3 113 €
	Deux Sèvres Habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	1 482 865 €
		Sous-total Sociétés	3 737 662 €
Particuliers	Divers particuliers	PLH - Amélioration de l'habitat	245 008 €
		Sous-total Particuliers / Associations	245 008 €
	TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	8 464 245 €	

4.5 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

La CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1er avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en terme d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

4.6 LES CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

La concession d'aménagement est un contrat par lequel la personne publique ayant pris l'initiative de l'opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé.

Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Il peut être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriation ou de préemption. S'il a mandat, il peut procéder à la vente, à la location des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

Dans ce cadre juridique, la Communauté d'Agglomération dispose, à fin 2019, d'une seule concession publique d'aménagement liée à la Zone d'activités Terre de Sports.

Enfin, il peut être rappelé que la concession de la zone « Batipolis » a pris fin en octobre 2018 avec des impacts financiers sur 2019 (Cf recette exceptionnelle sur fonctionnement de 3 M€).